

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020

Le cinq octobre deux-mille vingt, le Conseil Municipal s'est réuni au Club House du Stade, la salle de séances étant délocalisée dans cette structure communale afin de respecter les distances minimales de sécurité, sous la présidence de M. PILLERI Angelo, suite à la convocation adressée à tous les membres le vingt-trois septembre deux-mille vingt.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 19 heures 00.

Etaient présents : Mickaël FEGA, Angelo PILLERI, Eric DIDILLON, Pascal GRENOUILLET, Vincent THUET, Elodie MADAULE, Nathalie SPECKER, Daniel SECCI, , Jacqueline ERBLANG, Laurent VEUILLET, Jean-Marc BIECHERT, Franck WANNER, Charlotte HAAB, Gilbert SIMON.

Absente excusée : Sandra CANCELLIERE

Ordre du jour

1. **Vote de la séance à huis clos**
2. **Approbation du PV de la séance du 31 août 2020**
3. **Urbanisme**
4. **Voirie**
5. **Contrat de coulées de boues – année culturelle 2019/2020**
6. **SLA : représentants aux diverses commissions**
Délibération MSAP
7. **Projets de travaux 2021**
8. **Finances**
9. **Débriefing des commissions passées**
10. **Divers**

1. Vote de la séance à huis clos

M. le Maire propose que cette séance soit tenue à huis clos.

Les élus, à la majorité des membres présents, approuvent cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2020

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2020 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

3. Urbanisme

Certificat d'urbanisme

Cabinet de Maître Arnaud OBRINGER 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 13 parcelle 164 pour une contenance de 974 m²
Pour une maison située 22 rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître Jean-Marc LANG 61 Av. du Gal de Gaulle 68300 SAINT LOUIS :
Section 12 parcelle 30 pour une contenance de 2487 m²
Pour une maison située 4 rue de Buschwiller à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître Alain WALD 4 rue de Village Neuf 68330 HUNINGUE :
Section 2 parcelle 135/38 pour une contenance de 2890 m²
Pour un appartement situé 1 rue de la Carrière à WENTZWILLER.

Cabinet de Maître Arnaud OBRINGER 2 rue des Vignes 68220 HEGENHEIM :
Section 10 parcelle 303/95 pour une contenance de 550 m²
Pour une maison située 4B rue de l'Esp à WENTZWILLER.

Droit de préemption

M. HEYER Nicolas 21 rue de Bouxwiller 68480 DURMENACH

à

M. THÜRING LENTZ Frank Belchenring 19 CH – 4121 Allschwil

M. BONTEMPS Michaël 4 rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER

à

M. & Mme SCHNEBELEN Nicolas 6C rue de Wentzwiller 68220 HAGENTHAL/BAS

Déclaration préalable

Mme WILLAUER Karine 6 rue de l'Ecole 68220 WENTZWILLER :
Pour l'installation d'une clôture.

M. REY Arnaud 5 rue des Vignes 68220 WENTZWILLER :
Pour la pose d'une pergola.

Permis de construire

M. BALLESTER Charly rue de Saint Louis 68220 WENTZWILLER :
Pour la construction d'une maison individuelle, d'un garage et d'une piscine.

M. WILLAUER Tino 9 rue des Prés 68220 WENTZWILLER :
Pour la transformation d'une maison individuelle et extension par un garage.

Audit sécurité incendie

Mme Elodie MADAULE informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite réaliser un audit de sécurité incendie concernant les ERP communaux de Wentzwiller de 5^{ème} catégorie suivants :

- club house du stade
- école
- périscolaire
- mairie

Deux devis sont parvenus en mairie, les élus choisissent de donner le contrat à la société Qcs services pour un total de € TTC 3840,00.

4. Voirie

a) Aménagement de sécurité sur la départementale 16 IV

M. le Maire fait part au conseil d'un projet d'aménagement de sécurité sur la départementale qui traverse le village. Il donne une copie de ce dernier à chaque élu et leur demande de réfléchir aux aménagements selon leurs points de vue. Un brainstorming sera organisé sur le sujet lors d'une prochaine réunion.

b) Classement dans le domaine public de voies de circulation

★ Délibération n° 1 :

Objet : Classement dans le domaine public de voies de circulation

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du code de la voirie routière, notamment son article L.141-3, le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Beaucoup de voies sont encore classées dans le domaine privé de la Commune suite par exemple, à la rétrocession de la voirie par un lotisseur.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal les différents dossiers de classement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies suivantes :

| Voie | Section | Parcelle | Contenance (m ²) |
|--------------------------|---------|----------|------------------------------|
| Rue des Prés | 09 | 245 | 727 |
| Rue des Bleuets/des Iris | 09 | 279 | 2538 |
| Rue des Iris | 09 | 280 | 758 |
| Rue des Prés | 09 | 283 | 339 |
| Rue de la Carrière | 02 | 63 | 55 |
| | 02 | 64 | 60 |
| | 02 | 65 | 112 |
| | 02 | 66 | 307 |
| | 02 | 116 | 52 |
| | 02 | 118 | 57 |
| | 02 | 130 | 61 |
| | 02 | 132 | 63 |
| | 02 | 134 | 30 |
| Rue du 11 Novembre | 11 | 383 | 61 |
| | 12 | 236 | 7 |
| | 12 | 293 | 6 |
| | 12 | 295 | 6 |

| | | | |
|--------------------|----|-----|---------------------|
| | 12 | 297 | 5 |
| Rue des Vergers | 11 | 378 | 32 |
| | 12 | 230 | 4 |
| | 12 | 267 | 6 |
| Rue de l'Artisanat | 10 | 229 | 22 |
| | 10 | 232 | 23 |
| | 10 | 239 | 21 |
| | 10 | 241 | 21 |
| | 10 | 243 | 30 |
| | 10 | 246 | 15 |
| | 10 | 255 | 110 |
| | 10 | 257 | 144 |
| | 10 | 259 | 51 |
| | 10 | 261 | 82 |
| | 10 | 263 | 62 |
| Superficie totale | | | 5867 m ² |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE du classement dans le domaine public de la commune des voies précitées.

CHARGE M. le Maire d'accomplir les formalités administratives auprès du service du cadastre ou d'un notaire au nom et pour le compte de la Commune de Wentzwiller.

5. Contrat de coulées de boues – année culturelle 2019/2020

★ Délibération n° 2 :

Objet : Contrat visant à limiter le risque de coulées de boue entre la Commune de Wentzwiller et l'EARL Menweg Jean-Marc

Suite à la convention annuelle qui a été signée entre l'EARL Menweg Jean-Marc et la Commune de Wentzwiller, la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin nous a communiqué la réactualisation annuelle pour la campagne 2019/2020 qui se chiffre à 693 € / ha.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire :

S'ENGAGE à verser la somme de 367,29 € qui représente la valeur de la perte de culture pour 53 ares pour l'année 2019/2020.

6. SLA

Commissions communautaires :

Lors du Conseil communautaire du 9 septembre 2020, a été décidée, la création, au sein de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION, de 17 commissions thématiques.

Les Communes membres peuvent désigner, si elles le souhaitent, un membre par commission. Ce membre n'a pas à être obligatoirement délégué communautaire mais doit être choisi parmi les conseillers municipaux de la commune.

La désignation se fait par le Maire sans nécessité d'une délibération.

Membres désignés pour chaque commission :

| COMMISSION | TITULAIRE |
|----------------------------------|--------------------|
| AFFAIRES TRANSFRONTALIERES | VEUILLET Laurent |
| ASSAINISSEMENT | GRENOUILLET Pascal |
| DEVELOPPEMENT RURAL | MADAULE Elodie |
| EAU | GRENOUILLET Pascal |
| ENFANCE, JEUNESSE, BILINGUISME | SPECKER Nathalie |
| ENVIRONNEMENT, CLIMAT, ENERGIE | DIDILLON Eric |
| MOBILITE DOUCE, PISTES CYCLABLES | WANNER Franck |
| MUTUALISATION ET PROXIMITE | THUET Vincent |
| NUMERIQUE | SECCI Daniel |
| PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES | WANNER Franck |
| PETITE ENFANCE | SPECKER Nathalie |
| SANTE | ERBLANG Jacqueline |
| SPORTS | FEGA Mickaël |
| TRANSPORTS URBAINS | SIMON Gilbert |
| VALORISATION DES DECHETS | BIECHERT Jean-Marc |

Création et gestion de Maisons de Services Au Public (MSAP)

★ Délibération n° 3 :

**Objet : nouvelle compétence transférée à Saint Louis Agglomération :
Création et gestion de maisons de services publics et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.**

Les Maisons de Services Au Public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics.

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 a créé la compétence en matière de Maison de Services Au Public. Elle figure au titre des compétences optionnelles pouvant être transférées à une communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le transfert de la compétence « Création et gestion de maisons de services publics et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » à Saint Louis Agglomération.

7. Projets de travaux pour 2021

M. le Maire souhaite que les élus réfléchissent aux travaux à prévoir pour la commune pour l'année à venir et plus loin.

Toutes les idées seront étudiées et analysées lors d'une prochaine réunion.

8. Finances

Budget

Les communes doivent adopter leur budget prévisionnel avant le 15 avril prochain. Cet exercice complexe, particulièrement pour les nouveaux élus, nécessite d'être anticipé plusieurs mois à l'avance.

M. THUET Vincent fait un point sur les dépenses de l'année 2019 et sur le budget 2020 voté par les conseillers précédents.

Il explique l'organisation budgétaire en deux sections :

➔ Le fonctionnement (charges courantes) : recettes (fiscalité, dotation globale de fonctionnement, fonds de compensation de la TVA, recettes tarifaires ou patrimoniales) et dépenses (personnel, achats et charges externes, charges financières...);

➔ L'investissement (équipements) : recettes (emprunts, subventions...) et dépenses (investissements, remboursements d'emprunts).

Avec des exemples simples et précis, il expose les principes généraux de la comptabilité publique à l'équipe nouvellement élue.

Ferme 2020

L'arrêté préfectoral du 28 septembre 2020 fixe chaque année la variation de l'indice national des fermages. L'augmentation cette année est de 0,55 %.

Une réflexion étant en cours sur certains des terrains que loue la Commune, les élus décident, avant de délibérer, de se rapprocher de la chambre d'agriculture du Haut-Rhin afin de clarifier le fonctionnement des baux ruraux et de décider si elle souhaite pérenniser cette action.

9. Débriefing des commissions passées

Un tour de table est organisé pour un débriefing rapide des diverses commissions ou réunions qui ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal.

a. Maisons fleuries : Ce concours n'a pu avoir lieu cette année de la même façon que les années précédentes en raison de la crise sanitaire toujours présente. Aussi, nous avons demandé aux habitants intéressés de s'inscrire pour y participer. Malheureusement, seuls 5 participants se sont manifestés. Nous avons donc décidé de ne rien organiser cette année.

b. Bons d'achats : Le système de cadeaux pour les aînés a été modifié comme suit :

Pour les **grands anniversaires**, à partir de 80 ans, des bons d'achats seront distribués, 6 bons de 10€ soit 60 € à dépenser sur le marché de la Commune.

Pour les **noces d'or** : 5 bons de 10 € sur le même principe et enfin,

Pour les **noces de diamants** : 8 bons de 10 € pour le couple.

Pour **Noël** : Il est évident qu'il ne sera pas possible d'organiser une fête de Noël cette année. Dans cette optique, il a été décidé que chaque habitant

de 65 ans et plus, reçoive nominativement 3 bons de 10€ à dépenser dans les 3 mois sur le marché de Wentzwiller.

Il faudra également redéfinir l'âge des personnes définies comme nos aînés car en France, en 2019, l'espérance de vie à la naissance est de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes. 65 ans ne semblent plus appropriés pour parler en 2020 de personne âgée.

- c. Périscolaire : Après des débuts difficiles avec la démission de 2 animatrices, le périscolaire accueille en moyenne 30 enfants tous les midis et une quinzaine le soir. La Commune est toujours à la recherche d'une dame de maison.

- d. Ecole : La rentrée des classes s'est déroulée sans encombre. L'effectif total se décline comme suit :
Maternelles : 25 élèves répartis en 8 PS, 7 MS et 10 GS
CP/CE1 : 15 élèves
CE2/CM1 et CM2 : 20 élèves

- e. ONF : la facture pour la prévision des coupes 2021 s'élève à 13 834 €. Pour information, cette coupe rapportera 1 140 € à la Commune.

- f. Arbres dangereux sur le ban communal : La commission nature s'est promenée à travers le village afin de répertorier les arbres potentiellement dangereux. Conclusion : aucun arbre appartenant à la commune n'est dangereux.

- g. Appli : Toujours dans le souci de communiquer avec les administrés, les élus cherchent une solution pour le partage des informations.
Le partage des actualités municipales et associatives, les alertes et notifications diverses, les informations sur l'école, le périscolaire et les consultations ou propositions diverses étaient des points clés de la promesse électorale.
Une application mobile a été présentée aux élus.
Elle est simple, rapide et efficace, son coût est abordable, il y a une interconnexion possible avec les réseaux sociaux et une compatibilité avec le site internet de la Commune.
La Commission Communication se réunira pour délibérer et savoir si cette application est gérable par notre Commune.

10. Divers

M. DIDILLON Eric informe les élus que la première réunion avec le Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental ainsi que Rivières d'Alsace a eu lieu.

Il faudra prendre rendez-vous avec les personnes nouvellement nommées concernant le nettoyage des rives du ruisseau qui traverse notre village.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

PILLERI Angelo

FEGA Mickaël

DIDILLON Eric

GRENOUILLET Pascal

THUET Vincent

MADAULE Elodie

SPECKER Nathalie

SECCI Daniel

ERBLANG Jacqueline

VEUILLET Laurent

BIECHERT Jean-Marc

WANNER Franck

HAAB Charlotte

SIMON Gilbert